



Commune de Cottens

Conseil Général

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2018

Monsieur Vincent Crottaz, Président, ouvre la séance à 20 heures, en remerciant chacun de sa présence à la deuxième séance de l'année 2018.

Admissions – Démissions – Assermentation

Il n'y a pas d'admission ni de démission.

Appel

La secrétaire procède à l'appel.

Membres présents : 29, membres excusés : 20, membres absents : 2
Le quorum est atteint.

Sont excusés : Mmes Edith Barbay, Brigitte Barbey, Evelyne Baumann, Myriam Dakkus, Sylvia Decollogny, Geneviève Delay, Rose-Marie Jaggi, Madeline Narr, Mireille Pittet, Daisy Suchy, Janine Vogt

MM. Francis Berchier, Fernand Bocellari, Eric Dakkus, Sylvain Delay, Eric Jaquet, Nouredine Marouani, Ulric Zaugg, Raphaël Zürcher, Bernard Zurflüh

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

Dans la rubrique « Divers », 3^{ème} ligne, il faut ajouter un e à Madeline.

Le procès-verbal du 28 mai 2018 est accepté à l'unanimité avec la correction demandée, avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

Communications de la Municipalité

Monsieur Stéphane Barbey informe que :

- Le noyer accidenté a été remplacé.

Monsieur Jean-François Tardy informe que :

- Suite aux fortes pluies la vinaigrerie a été inondée deux fois.
- Le ruisseau a été curé

Monsieur François Delay informe que :

- L'employé communal a à nouveau des soucis de santé. Il est secondé par Maximiano Ramos et parfois par M. Pierre-Alain Rochat
- Une soirée fusion, information à la population a lieu le 11 septembre 2018 à 20h00 à Apples
- Un rallye pédestre des 6 a lieu le 23 septembre 2018 à Pampigny

Ordre du jour :

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Elections statutaires
3. Comptes 2017
4. Rapport de gestion pour l'année 2017
5. Arrêté d'imposition 2019
6. Divers
7. Propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

2. Elections statutaires

Les mandats des personnes élues ce soir sont valables du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019.

Election du Président

Monsieur Daniel Narr, vice-président, prend la parole pour l'élection du président.

Monsieur Vincent Crottaz est candidat, il n'y a pas d'autres propositions et nous passons au vote :

Monsieur Vincent Crottaz est élu par 26 voix, 1 blanc et 2 nuls.

Monsieur Vincent Crottaz remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et se réjouit de poursuivre cette année supplémentaire.

Election du vice-président

Monsieur Daniel Narr est candidat, il n'y a pas d'autres propositions et nous passons au vote :

Monsieur Daniel Narr est élu par 27 voix, 1 blanc et 1 nul.

Election des scrutateurs

Madame Chantal Kämpf et Monsieur Sébastien Fernandez sont au terme de leur mandat. Monsieur le Président les remercie pour leur présence et leur efficacité.

Monsieur Carl Suchy et Monsieur Gérard Kehrli, suppléants passent scrutateurs.

Ils sont élus à main levée à l'unanimité.

Election des scrutateurs suppléants

Madame Chantal Kämpf et Monsieur Sébastien Fernandez qui ont apprécié cette fonction, repartent volontiers pour un nouveau mandat et se proposent.

Ils sont élus scrutateurs suppléants à main levée à l'unanimité.

Election de la commission de gestion

Monsieur Carl Suchy est au terme de son mandat.

La commission composée de :
Mme Myriam Zürcher
Mme Karine Narr
Mme Chantal Kämpf

Et suppléant : M. Eddy Rayroux

Est élue à main levée et à l'unanimité,

Election de la commission des finances

Monsieur Gérard Kehrli est au terme de son mandat.

La commission composée de : M. Sylvain Delay
M. Sébastien Fernandez
M. Eddy Bolay

Et suppléante : Mme Nicole Rayroux

Est élue à main levée et à l'unanimité

Sept autres commissions nommées continuent d'être en fonction du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2019, ce sont :

La commission pour le règlement de police

La commission est composée de : M. Fritz Vogt
M. Daniel Barbay
M. Carl Suchy

Et suppléant M. Jean-Daniel Fawer

La commission pour le règlement du plan partiel d'affectation et de la police des constructions

La commission est composée de : M. Eddy Bolay
M. Sylvain Delay
M. Eric Jaquet
M. Luca Bino
M. François Chevalley

Et suppléant M. Eddy Rayroux

La commission « Convention STEP »

La commission composée de : M. Fritz Vogt
M. Alain Kohler
M. Eddy Bolay

Et suppléant : M. Jean-Michel Viande

La commission « nouveau règlement du Conseil »

La commission composée de : Mme Edith Barbay
Mme Brigitte Barbey
M. Bernard Zurflüh

Et suppléante : Mme Daisy Suchy

La commission pour le règlement communal sur la distribution de l'eau

La commission est composée de : M. Luca Bino
M. Eric Dakkus
M. Daniel Narr

Et suppléant Mme Evelyne Baumann

La commission pour le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

La commission est composée de : Mme Annick Delay

M. Bernard Zurflüh
M. Jean-Daniel Fawer
Et suppléant M. Jean-Michel Viande

La commission pour le règlement communal sur la protection des arbres

La commission est composée de : M. Fritz Vogt
M. Raphaël Zürcher
M. Daniel Narr

Et suppléant M. Eric Dakkus

3. Comptes 2017

Monsieur François Delay informe que la marge d'autofinancement est positive.

Monsieur Jean-Michel Viande demande un complément d'information sur le compte 1110 436.

Monsieur François Delay répond que concernant la LPP la classe d'âge est peu favorable.

Monsieur François Delay donne quelques précisions sur les comptes :

- 210 330 : le Canton a mis en place un nouveau système avec tableau en couverture de risque
- 430 3140 : comprend les séparatifs qui ont 25 ans, il y a beaucoup de calcaire, il a fallu d'abord les curer avant de passer la caméra. Il comprend également le test de fumée fait ce printemps et une étude sur le bruit afin de toucher les subventions cantonales
- 460 352 : un montant important – dû à la reprise de la STEP par l'ERM et d'un problème de froid pendant l'hiver
- 460 481 : Fr. 10'000.00 pour l'évacuation des boues

Les comptes 2017 laissent apparaître, après amortissements budgétés, un résultat négatif de Fr. 20'620.71.

Monsieur Carl Suchy, lit le rapport de la commission de gestion, qui relève les points suivants :

- Un dépassement budgétaire pour les charges importantes du contrôle des canalisations et la remise en état de la STEP atteint le chiffre de Fr. 93'980.00
- Ces deux cas ne sont pas dus à une mauvaise anticipation mais à deux situations spécifiques qui ont conduit à des travaux de remise en état rapide et nécessaires
- Malgré le caractère impératif et non prévisible de ces travaux, il est du devoir de la municipalité de soumettre les forts dépassements budgétaires à l'approbation du conseil général, devoir que la commission de gestion demande à la municipalité de respecter à l'avenir
- Depuis plusieurs années, les taxes d'égouts et d'épuration ne couvrent pas les charges, ce qui est contraire à la loi. En raison de l'éventuelle fusion, la municipalité a délibérément mis en attente la révision nécessaire du règlement communal y relatif.
- Au vu des comptes déficitaires de la commune, de l'incertitude des recettes fiscales à venir, du souhait de maintenir le point d'impôt inchangé et du délai de 3 ans avant la mise en œuvre d'une éventuelle fusion en 2021, la commission de gestion invite la municipalité à réfléchir à une modification des taxes d'égouts et d'épuration pour l'exercice 2019.

Ces points étant mis à la connaissance du Conseil, la commission de gestion propose de donner décharge à la Municipalité et au boursier pour sa gestion 2017.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulée, nous passons au vote pour l'acceptation des comptes tels que présentés et pour donner décharge au boursier communal.

Bulletins distribués : 29	Bulletins rentrés : 29	
Blancs : 0	Nuls : 0	Valables : 29
Oui : 29	Non : 0	

Les comptes 2017 présentant un résultat négatif de Fr. 20'620.71 sont acceptés et la décharge est donnée au boursier communal par 29 oui.

Monsieur François Delay précise qu'il y aura probablement un dépassement budgétaire pour le souci de réfection du Chemin du Saux.

4. Rapport de gestion pour l'année 2017

Monsieur François Delay informe que pour la première fois le rapport de l'ERM concernant la STEP est joint au rapport de gestion.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, nous passons au vote :

Bulletins distribués : 29	Bulletins rentrés : 29	
Blancs : 0	Nuls : 0	Valables : 29
Oui : 29	Non : 0	

Décharge est donnée à la Municipalité pour la gestion de la commune par 29 oui.

5. Arrêté d'imposition 2019

Monsieur François Delay précise qu'habituellement l'arrêté d'imposition paraît à l'ordre du jour du conseil du mois d'octobre, il doit être remis à la préfecture le 30 octobre. La municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 74 %.

Aucune question ni remarque n'étant formulée, Monsieur Gérard Kehrli lit le rapport de la commission des finances qui nous recommande d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

Nous passons au vote :

Bulletins distribués : 29	Bulletins rentrés : 29	
Blancs : 1	Nuls : 0	Valables : 29
Oui : 27	Non : 1	

L'arrêté d'imposition 2019 est accepté par 27 oui, 1 blanc et 1 non.

6. Divers

Monsieur Stéphane Barbey rappelle la distribution du vin de la commune à la Cave Cruchon vendredi 29 juin 2018 à 17h00.

Monsieur Jean-Daniel Fawer informe que la pétanque de l'Amicale des Pompiers a lieu le dimanche 7 octobre 2018.

Monsieur Pierre-Alain RoCHAT demande que le remplaçant de l'employé communal porte un gilet de signalisation.

Monsieur François Delay informe que concernant la poste l'option prise par la commune est le service à domicile. Cottens sera rattachée à la poste d'Apples. Le partenariat a beaucoup trop de contrainte – ouvert tous les jours, etc... Faire une étude pour l'avenir du bâtiment postal.

Madame Natalie Bino demande la possibilité de se rattacher également à la commune d'Apples pour les cartes journalière.

7. Propositions individuelles

Plus personne ne demandant la parole, M. Crottaz, Président, lève la séance à 21h30 et termine sur deux citations :

« L'an dernier j'étais au bord du gouffre, cette année j'ai fait un grand pas en avant.... »

Vu qu'il fait chaud ce soir, la deuxième est de circonstance :

« Si tu mets ceux qui brassent de l'air d'un côté et ceux qui te le pompent de l'autre... Tu as la climatisation gratuite. »

C'est avec plaisir que nous partageons le verre de l'amitié offert par la commune.

Le Président :



La Secrétaire :

